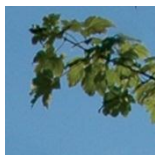


Parc de la Deûle, Lille Métropole



Le projet du Parc de la Deûle a vu le jour dans les années 1960, mais a été désapprouvé au niveau local puis abandonné. Il a refait surface vingt ans plus tard et a été cette fois retenu. En 1995, un plan a été établi en bonne et due forme par Simon – JNC International, en charge de concevoir l'ensemble du parc. Les travaux ont débuté en 1999 et, dès l'origine, l'une des principales difficultés a été la protection de la ressource en eau potable qui alimente un tiers de la métropole. Outre leur rôle pratique de voies navigables, les canaux de la Deûle et de Séchin abritent des biotopes présentant un grand intérêt écologique. Le parc a pâti d'un manque d'identité en raison du découpage passé du territoire. L'évolution de la région a permis de « redécouper » la campagne entre Lille et Lens, créant ainsi un lien entre ces zones urbaines désormais investies de nouvelles fonctions sociales, biologiques et économiques. Les particularités du paysage ont été utilisées pour réaménager l'espace sans le réinventer. Le projet comporte trois principaux éléments : la nature retrouvée (le site de La Gîte à Santes), une reconquête de la friche industrielle ; la nature domestiquée (Les Ansereuilles à Wavrin), une réconciliation du monde urbain et du monde rural avec des environnements agricoles et de loisirs tout proches ; et la nature rêvée (le jardin Mosaïc à Houplin), qui évoque les cultures des communautés dont Lille est composée. Depuis le début, la population locale et les usagers du parc sont en constante relation : ils sont amenés à assurer l'entretien et le succès de ce nouvel espace.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a attribué le Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 1^{re} session du Prix 2008-2009 aux auteurs du projet, considérant que la réalisation répond aux critères d'attribution du prix concernant le développement territorial durable, l'exemplarité, la participation du public et la sensibilisation, et se félicitant de la réussite de la liaison effectuée entre l'espace urbain et l'espace rural, ainsi que du grand engagement de tous les acteurs concernés en faveur du réassainissement et de la requalification du paysage.